Envoyé en préfecture le 13/03/2025
Reçu en préfecture le 13/03/2025
Publié le
ID : 057-285701629-20250313-2025_01_020-AR

Centre de Gestion
FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

Pôle Concours et Examens Professionnels
Affaire suivie par Florence BARRÉ

ARRÊTE FIXANT LA LISTE D'APTITUDE DU CONCOURS SUR TITRES D'AUXILIAIRE DE PUÉRICULTURE

SESSION 2025

LE PRÉSIDENT DU CENTRE DE GESTION DE LA MOSELLE

VU la loi n°84-594 du 12 juillet 1984 modifiée relative à la formation des agents de la fonction publique territoriale et complétant la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

VU l'ordonnance n°2021-1574 du 24 novembre 2021 rectifiée portant partie législative du code général de la fonction publique ;

VU le décret n°95-681 du 9 mai 1995 modifié fixant les conditions d'inscription des candidats aux concours d'accès à la fonction publique de l'État et à la fonction publique hospitalière par voie électronique ;

VU le décret n°2008-512 du 29 mai 2008 relatif à la formation statutaire obligatoire des fonctionnaires territoriaux ;

VU le décret n°2010-311 du 22 mars 2010 relatif aux modalités de recrutements et d'accueil des ressortissants des États membres de l'Union Européenne ou d'un autre État partie à l'accord sur l'Espace économique européen dans un corps, un cadre d'emplois ou un emploi de la fonction publique française ;

VU le décret n°2013-593 du 5 juillet 2013 modifié relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale ;

VU le décret n°2020-523 du 4 mai 2020 relatif à la portabilité des équipements contribuant à l'adaptation du poste de travail et aux dérogations aux règles normales des concours, des procédures de recrutement et des examens en faveur des agents publics et des candidats en situation de handicap ;

VU la loi n°2016-483 du 20 avril 2016 modifiée relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires ;

VU la loi n°2017-86 du 27 janvier 2017 rectifiée relative à l'égalité et à la citoyenneté ;

VU le décret n°2013-908 du 10 octobre 2013 modifié relatif aux modalités de désignation des membres des jurys et des instances de sélection pour le recrutement, l'avancement ou la promotion interne des fonctionnaires relevant de la fonction publique de l'État, de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière ;

VU la liste des membres du jury de concours et examens prévue pour le recrutement aux grades des cadres d'emplois de catégories A, B et C de la Fonction Publique Territoriale établis par le Président du Centre de Gestion de la Moselle ;

VU l'arrêté du 04 mai 2020 fixant la nature et le format des données à caractère personnel relatives aux caractéristiques et au processus de sélection des candidats à l'accès à la fonction publique et les modalités de leur transmission au service chargé de la « Base concours » ;

VU le procès-verbal du tirage au sort du représentant du personnel effectué parmi les membres titulaires et suppléants de la Commission Administrative Paritaire de catégorie B ;

VU le décret n°2021-1882 du 29 décembre 2021 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des auxiliaires de puériculture territoriaux ;

VU le décret n°2022-1133 du 5 août 2022 fixant les modalités d'organisation des concours sur titres pour le recrutement des auxiliaires de puériculture territoriaux et des aides-soignants territoriaux ;

VU le décret n°2007-196 du 13 février 2007 relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique ;

VU l'arrêté du 19 juin 2007 fixant la liste des concours et les règles de composition et de fonctionnement des commissions d'équivalences de diplômes pour l'accès aux concours de la fonction publique territoriale ;

VU le décret n°2014-79 du 29 janvier 2014 modifiant divers décrets relatifs à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie B de la fonction publique territoriale ;

VU la demande de désignation du représentant du CNFPT ;

VU la charte des centres de gestion de l'Interrégion Est dans le domaine des concours, des examens et de l'emploi pour les fonctionnaires de catégorie A et B, entre les centres de gestion des Ardennes, de l'Aube, de la Côte-d'Or, du

Envoyé en préfecture le 13/03/2025
Reçu en préfecture le 13/03/2025
Publié le
ID : 057-285701629-20250313-2025_01_020-AR

Doubs, du Jura, de la Marne, de la Haute-Marne, de la Meurthe-et-Moselle, de la Meuse, de la Moselle, de la Nièvre, du Bas-Rhin, du Haut-Rhin, de la Haute-Saône, de la Saône-et-Loire, des Vosges, de l'Yonne et du Territoire de Belfort ;

VU le recensement des postes vacants dans les collectivités territoriales ;

VU l'arrêté du 8 août 2024 portant ouverture du concours sur titres d'Auxiliaire de Puériculture de classe normale, session 2025 ;

VU l'arrêté du 6 février 2025 nommant les membres du jury du concours sur titres d'Auxiliaire de Puériculture de classe normale, session 2025 ;

VU l'arrêté du 6 février 2025 fixant la liste des candidats admis à concourir au concours sur titres d'Auxiliaire de Puériculture de classe normale, session 2025 ;

VU le procès-verbal de la réunion du jury d'admission du concours sur titres d'Auxiliaire de Puériculture de classe normale, session 2025, réuni le 5 mars 2025 ;

ARRÊTE

Article 1er : La liste d'aptitude du concours sur titres d'Auxiliaire de Puériculture de classe normale, session 2025, figurant en annexe ci-jointe, prendra effet le 15 mars 2025.

Article 2 : Le Directeur des Services du Centre de Gestion est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Le Président :
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet arrêté.
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de la présente publication.

Fait à Montigny-lès-Metz
le 13 mars 2025

Le Président du Centre de Gestion de la Moselle

CENTRE DE GESTION - MOSELLE - FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

Vincent MATELIC
Maire de ROSSELANGE

Envoyé en préfecture le 13/03/2025
Reçu en préfecture le 13/03/2025
Publié le
ID : 057-285701629-20250313-2025_01_020-AR

Centre de Gestion
FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

ANNEXE

LISTE D'APTITUDE

DU CONCOURS SUR TITRES D'AUXILIAIRE DE PUÉRICULTURE DE CLASSE NORMALE

SESSION 2025

NOM DU CANDIDAT
AUBRY Mélanie
BAJOT Agnès
BECKER-WEISS Myriam
BENITO-LOZANO Alice
CABELEIRA Mathilde
DUDEK Julie
ERHARD-GALLOIS Nolwenn
FARASSI Habiba
FRANCOIS Laurence née BERTRAM
GIRONDE Claire
JALOWIECKI Hélène
LECER Anais
MAESTRE Cécilia née KREMER
OSWALD Pauline née WEGHER
PARAMÉE Malika née BURGART
REMY Faustine
RENAULT Cyrielle
RUDEAU Caroline
THEUREZ Laura
WEBER Pauline

Nombre de candidats : 20